

Règlement du jeu concours kit entretien cuir

Article 1 : ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU CONCOURS

1.1 Le présent jeu, intitulé « Jeu concours kit entretien cuir » est un jeu sans obligation d'achat, organisé par : Conseil National du Cuir, organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir et par extension, de tous ceux qui contribuent à la production, à l'utilisation ou à la distribution du cuir, dont le siège social est situé au 105, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75373 PARIS Cedex 08 (ci-après l'Organisateur»).

1.2 Le jeu concours se déroulera du Jeudi 10 Novembre 2022, 8h00 au Dimanche 13 Novembre 2022, 18h00.

1.3 La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement. Les gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

2.1 Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu concours. Tout participant mineur doit cependant obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses représentants légaux pour participer au jeu concours.

2.2 La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Toute participation au jeu concours entraîne l'acceptation des conditions d'utilisations d'Instagram.

2.3 Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

2.4 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5 Toutes les personnes participantes au concours se soumettent à la loi française.

Article 3 : MODALITES DU JEU ET LOTS À GAGNER

3.1 Ce jeu se déroule exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1 sur le stand Made in Cuir et sur le réseau social Instagram de l'Organisateur **Conseil National du Cuir** : www.instagram.com/conseilnationalducuir en partenariat avec **Saphir Beauté du Cuir** : www.instagram.com/saphir_official.

3.2 Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois à ce Jeu concours.

3.3 Pour qu'une participation Instagram soit acceptée, il faudra que :

3.3.1. Le participant aime la publication Instagram du Conseil National du Cuir et Saphir Beauté du Cuir annonçant le concours.

3.3.2. Le participant donne ses réponses en commentaire de la publication Instagram du Conseil National du Cuir et Saphir Beauté du Cuir annonçant le concours.

3.3.3. Le participant peut challenger 2 personnes de son entourage en les mentionnant.

3.4 Pour qu'une participation sur le stand soit acceptée, il faudra que :

3.4.1 Le participant dépose son bulletin complet dans l'urne sur le stand Made In Cuir au numéro C67-D68 sur MIF Expo - Salon du Made in France du 10 au 13 novembre

3.5 Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

4.1 Ce Jeu s'effectuera par tirage au sort par l'équipe Social Media de l'Organisateur. La date du tirage au sort est fixée par l'organisateur.

4.2 Les gagnants seront ceux qui ont été tirés au sort et auront répondu correctement aux 3 questions. Seuls les commentaires aux dates indiquées dans l'article 1 seront pris en compte.

4.3 Il y aura chaque jour différents gagnants durant les dates indiquées dans l'article 1 :

4.3.1 Pour Instagram, il y aura 2 gagnants qui seront annoncés sur les réseaux sociaux Conseil National du Cuir et Saphir Beauté du Cuir.

4.3.2 Pour le stand, il y aura 8 gagnants sur le stand qui seront annoncés sur le stand.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le Conseil National du cuir met en jeu le lot suivant :

<u>Description</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Valeur commerciale unitaire TTC* (*prix public moyen constaté) :</u>
Kit d'entretien du cuir Saphir et habillage en cuir Sed Nove Studio	40	37,40 €

Article 6 : REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

6.1. En plus d'une annonce publique des gagnants, le Social Media du Conseil National du Cuir contactera directement :

6.1.1 En message privé et story publique, les gagnants d'Instagram.

6.1.2 Par un appel ou un SMS, les gagnants du stand.

6.2 La remise des dotations se fera :

6.2.1 Par envoi postal pour les gagnants sur Instagram après avoir échangé avec les personnes concernées.

6.2.2 En remise en mains propres sur le salon pour les gagnants du stand ou bien par envoi postal si impossibilité de récupérer en mains propres.

6.3 Ils seront invités à compléter un formulaire avec leurs coordonnées personnelles, à retourner avant le 31 décembre 2022, pour recevoir son lot.

Si le gagnant ne se manifeste pas avant le 31 décembre 2022 pour envoyer ses coordonnées personnelles, le gagnant sera considéré comme renonçant à son lot.

6.4 Les personnes non contactées par l'Organisateur sont considérées comme perdantes.

6.5 Le lot remis ne peut donner lieu à aucune contestation et ne pourra en aucun cas, être échangés contre des espèces ni contre tout autre cadeau de valeur équivalente.

6.6 Les lots seront envoyés, au plus tard, le 31 Janvier 2023 inclus.

Article 7 : Données personnelles

Le Participant est informé que dans le cadre du Jeu, certaines de ses données personnelles seront collectées.

Le Participant reconnaît et accepte que pour les besoins du tirage au sort et la remise du lot notamment, l'Organisateur puisse collecter et traiter ses données personnelles telles que définies par la loi 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et par le Règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « Données »).

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de ses Données.

Dans les conditions de cette réglementation, il bénéficie également des droits à demander la limitation du traitement, et le cas échéant la portabilité de ses données, et de s'opposer au traitement. Il peut en outre communiquer des instructions sur le sort de ses données personnelles en cas de décès.

Pour faire valoir ces droits ou obtenir de plus amples informations s'agissant du traitement de ses Données (durée de conservation, destruction, communication et/ou utilisation ultérieure(s), le Participant devra formuler une demande écrite à l'Organisateur, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

“Jeu concours kit entretien cuir ”
CNC - Conseil National du Cuir
105, rue du Faubourg Saint-Honoré
75373 PARIS Cedex 08

Pour tout renseignement complémentaire, le Participant peut adresser une demande à l'autorité de contrôle, la CNIL en écrivant au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en se rendant à l'adresse suivante : www.cnil.fr

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 8 : RESPONSABILITE

8.1 L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

8.2 L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

8.3 L'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

8.4 L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

8.5 Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

8.6 L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

8.7 L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

8.8 L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.